

Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine
n°25 – Mai/Juin 2009 – 2 €

Elections européennes, les partis s'engagent pour le droit en Palestine

A l'occasion des élections européennes, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a interpellé, sur la base d'un questionnaire, les principaux partis politiques français sur le rôle de l'Union européenne pour mettre un terme aux violations du droit dans les Territoires palestiniens. Leurs réponses montrent, après l'attaque israélienne de décembre 2008, la volonté d'un règlement politique de la question palestinienne et celle de faire valoir une approche basée sur le droit. Extraits.

Tous les partis se prononcent en faveur de l'arrêt de la colonisation

L'UMP considère que « la paix sera fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité, l'initiative arabe de paix et sur le principe de l'échange de la terre contre la paix. La poursuite des activités de colonisation, y compris celles liées à leur « croissance naturelle », ne va pas à cet égard dans la bonne direction ». Le PS considère que « la poursuite de la colonisation, à travers les projets de nouvelles colonies ou l'extension des colonies existantes, est contraire à la recherche d'une paix juste et négociée entre les Israéliens et les Palestiniens ». **Europe Ecologie** adopte une position sans équivoque : « l'intensification de la colonisation rend impossible la création d'un Etat palestinien viable et, dans une plus large mesure, empêche la paix au Proche-Orient ». La campagne « BDS – Boycott, Désinvestissement, Sanctions » doit, pour le **NPA**, permettre de remettre en question la politique israélienne dans les Territoires palestiniens, notamment celle de la colonisation. Enfin pour le **Front de Gauche**, la mobilisation citoyenne ne doit pas faiblir face à l'accélération régulière des « faits accomplis de la colonisation et de l'occupation avec notamment le mur d'annexion, le tramway de Jérusalem ».

Le rehaussement des relations UE/Israël

Le PS ne se prononce pas explicitement pour la suspension de l'accord d'association entre Israël et l'UE mais insiste sur « l'obligation de respecter la totalité de cet accord, notamment les dispositions de l'article 2 sur le respect des droits de l'Homme », dans la lignée du Parti socialiste européen. Le PS refuse néanmoins le rehaussement de l'accord. Le **Front de Gauche** et le **NPA** se positionnent à la fois contre ce rehaussement et pour la suspension de l'accord d'association. Ils appellent aussi à ce qu'« Israël assume le coût des destructions qu'il provoque ». **Europe Ecologie** plaide en faveur « du déclenchement et de la mise en œuvre de l'article 2 de l'accord d'association » dans un cadre d'application contraignant. En outre, elle rappelle que le rehaussement des relations avec Israël doit notamment « être résolument subordonné au respect des engagements pris à Annapolis dans le sens d'un règlement politique global ». Le **Mouvement démocrate** conditionne le rehaussement à un engagement d'Israël « en faveur de la paix, qui passe par le respect des conventions internationales qu'il a signées ». Le **Modem** s'engage à demander « à Israël de participer à la hauteur de ses responsabilités au financement de la reconstruction ». L'UMP n'a quant à elle pas apporté de réponse à ces questions.

Sommaire :

- * Justice internationale, vers une application réelle du droit [Page 2]
- * Israël, la chasse aux sorcières [Page 3]
- * UE, USA et Israël, début de divergence [Page 3]
- * La course au pouvoir renforce l'autoritarisme en Cisjordanie et à Gaza [Page 4]

L'intégralité des réponses est disponible sur
www.plateforme-palestine.org

[Justice internationale, vers une application réelle du droit]

Le retrait possible de l'entreprise française Véolia du tramway de Jérusalem–Est vient rappeler l'importance et la pertinence du droit pour obtenir justice face à la politique israélienne dans les Territoires palestiniens. La justice espagnole est aussi mobilisée.

Dernier arrêt pour Véolia ?

En février 2007, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) a fait assigner les sociétés Véolia Transport et Alstom devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre afin de faire reconnaître le caractère illicite du contrat signé par ces sociétés avec le gouvernement israélien au mois de juillet 2005. Ce contrat charge les deux sociétés françaises de gérer et exploiter le tramway entre Jérusalem-Ouest et des colonies israéliennes de Jérusalem-Est, favorisant ainsi la politique de colonisation israélienne. Les deux sociétés avaient alors invoqué des arguments d'incompétence et d'irrecevabilité.

Le 15 mai dernier, le juge du TGI de Nanterre a conclu qu'Alstom et Véolia participent à l'exécution du contrat et sont donc bien parties défenderesses, contrairement à leurs affirmations. Ensuite le Tribunal a affirmé que les deux entreprises ne peuvent invoquer l'immunité de juridiction d'un Etat étranger concernant Israël. Ce dernier étant puissance occupante en Cisjordanie, il ne peut agir en qualité d'Etat souverain au titre des contrats mis en cause. Même s'il ne s'agit pour le moment que d'une question de compétence, cette décision du TGI de Nanterre est lourde de sens. C'est en effet la première fois qu'une plainte touchant deux entreprises françaises impliquées dans la colonisation israélienne aboutit.

Le 9 juin, le quotidien israélien Haaretz a annoncé le retrait possible de Véolia du consortium des entreprises chargées de la construction et l'exploitation du tramway. Son désengagement serait total car l'entreprise aurait décidé de vendre ses parts dans ce consortium. Au 11 juin, cette nouvelle n'avait pas été confirmée. Si elle devait l'être, elle constituerait un symbole politique et juridique extrêmement fort et la fin de l'impunité des entreprises internationales

impliquées dans l'occupation israélienne des Territoires palestiniens.

En Espagne, une avancée majeure pour la justice

Le 4 mars dernier, le juge espagnol Fernando Andreu a en effet décidé de poursuivre l'enquête concernant le bombardement du district d'Al Daraj (dans Gaza Ville) par l'aviation israélienne en juillet 2002, qui avait tué 14 civils dont 8 enfants. La cour a jugé irrecevable les arguments du procureur espagnol et de l'Etat israélien selon lesquels Israël avait déjà enquêté sur ce bombardement de façon adéquate. Ensuite, aux yeux de la Cour, la bande de Gaza étant un territoire occupé (donc ne faisant pas partie d'Israël), le droit pénal espagnol n'accorde pas la primauté à la juridiction israélienne sur des citoyens israéliens suspectés de crimes de guerre. Tout l'enjeu de ce jugement résidait en effet dans la compétence ou non de la Cour espagnole pour juger, ensuite, sur le fond au nom du principe de juridiction universelle. La procédure va donc suivre son cours. Le principe de compétence universelle est toutefois menacé en Espagne. Le 19 mai dernier, le Parlement espagnol a adopté une résolution appelant le gouvernement à limiter les mécanismes de compétence universelle.

Elles/ils ont dit :

« La compétence universelle n'est pas qu'une question palestinienne. Il s'agit d'un outil juridique fondamental utilisé quand les tribunaux nationaux ne veulent ou ne peuvent enquêter ou inculper ceux qui sont accusés de crimes internationaux. La compétence universelle est un élément essentiel pour l'application de la règle de droit ».

Palestinian Centre for Human Rights - 21 mai 2009

[ISRAËL-La chasse aux sorcières]

En avril dernier, la police israélienne a arrêté des militants de l'ONG israélienne New Profile pour « incitation au refus du service militaire ». Cet épisode met en évidence la volonté du gouvernement israélien de rendre inaudibles les voix dissidentes de la société civile.

« Ceci constitue une attaque sévère contre la liberté d'expression en Israël » a averti Uri Avnery, militant de longue date du « camp de la paix » israélien. Tous les militants arrêtés appartiennent à New Profile, une association féministe créée en 1999 qui alerte sur « l'influence exagérée et destructrice du militarisme israélien sur la vie civile » et apporte une aide légale et sociale aux jeunes israéliens qui ne souhaitent pas effectuer leur service militaire « pour des raisons politiques et personnelles ». Les ordinateurs de ces militants ont été saisis et la police israélienne leur a notifié l'interdiction de contacter les autres membres de l'association pour une période de 30 jours. Pour celle-ci : « ces actes récents confirment ce que nous disons depuis des années : la militarisation de la société israélienne porte atteinte aux principes de démocratie, de liberté d'expression et d'association. Celui qui croyait que les poursuites judiciaires ne concernaient « que » les Palestiniens d'Israël a vu ce matin qu'aucun d'entre nous ne peut être certain d'avoir une parole libre quant aux défaillances de la société israélienne et de la règle de droit ». Dans son communiqué, New Profile décrit la crainte du pouvoir israélien face au mouvement grandissant de refus du service militaire parmi la jeunesse. En juillet 2007, Ehud Barak avait publiquement annoncé son intention de combattre cette tendance.

Paradoxalement, l'arrestation des militants de New Profile va jouer un rôle important pour le message que porte l'organisation : « quand un tel acte de répression vise un groupe de féministes, relativement privilégiées, issues de la classe moyenne, cela a tendance à être plus visible aux yeux du public israélien et lui faire prendre conscience concrètement de la réalité de la répression ».

[UE, USA et Israël, début de divergence]

Depuis l'attaque israélienne dans la bande de Gaza et la prise de fonction de Benjamin Netanyahu, le langage de l'Union européenne et des Etats-Unis a changé par rapport à la politique israélienne. Infos Palestine résume les dernières positions.

La déclaration la plus marquante a été celle de la Commissaire européenne aux relations extérieures, Benita Ferrero Waldner, en avril dernier, affirmant que « le moment n'était pas venu pour aller au-delà du niveau actuel des relations » entre l'UE et Israël. Mme Ferrero-Waldner répétait le 27 avril que « l'UE n'approfondirait pas ses relations avec Israël si le gouvernement ne s'engageait pas en faveur d'une solution à deux Etats ». Ces deux déclarations viennent en écho à la position de Barack Obama sur la question israélo-palestinienne : « à un moment, il faudra prendre des mesures, pour que les gens voient du changement sur le terrain. Je suis un fervent partisan d'une solution à deux Etats. Je l'ai dit publiquement et je le redirai en privé », ajoutant que cette solution impose des « choix difficiles ». Le 29 mai dernier, la secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, a confirmé cette position : « le président veut voir un arrêt des colonies. Pas certaines colonies, pas les implantations sauvages, pas d'exceptions pour croissance naturelle ». Sur la question de Jérusalem, la divergence est aussi présente. Le 22 mai le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères français affirmait que « la déclaration faite par le Premier ministre israélien hier à Jérusalem préjuge du statut final [...] Aux yeux de la France, Jérusalem doit, dans le cadre d'un accord de paix négocié, devenir la capitale de deux Etats ».

Le discours de Barack Obama le 4 juin au Caire, en appelant à une nouvelle donne dans les relations entre les Etats-Unis et le monde musulman et réitérant son soutien à un Etat palestinien, a marqué une rupture de ton certaine, à laquelle il ne manque que des avancées concrètes. Le langage diplomatique change, c'est indéniable, mais la question reste de savoir si la détermination européenne et américaine durera dans le temps.

[La course au pouvoir renforce l'autoritarisme en Cisjordanie et à Gaza]

En concurrence dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, l'opposition entre le Fatah et le Hamas s'exerce au détriment des libertés publiques. La communauté internationale continue elle de « jouer Ramallah contre Gaza ».

« Une campagne sans précédent de censure et d'intimidation »

La manifestation du 9 janvier dernier à Ramallah contre l'attaque israélienne dans la bande de Gaza a été révélatrice de ce climat. Les manifestants ne se sont pas heurtés à l'armée israélienne mais à la police palestinienne, en raison de slogans criés en faveur du Hamas. Il devient ainsi de plus en plus difficile de critiquer publiquement l'Autorité palestinienne et d'afficher son soutien au Hamas. Les arrestations arbitraires de militants ou sympathisants de mouvements islamiques par l'Autorité palestinienne sont constantes en Cisjordanie. L'agence de presse palestinienne Ma'an a dénoncé en décembre dernier « une campagne sans précédent de censure et d'intimidation contre les journalistes de Cisjordanie et de la bande de Gaza ». Cette campagne d'arrestation a pris une nouvelle ampleur en mai 2009 et a visé des imams, des professeurs, étudiants, journalistes. En juin, les services de sécurité du gouvernement palestinien ont arrêté 67 personnes supplémentaires liées à des mouvements islamiques, dont deux journalistes. Inversement, dans la bande de Gaza, le Palestinian Centre for Human Rights (PCHR) dénonce régulièrement les arrestations arbitraires des militants ou sympathisants du Fatah. Le PCHR a révélé que 73 partisans du Fatah avaient été arrêtés le 8 juin dernier. Les ONG internationales dans la bande de Gaza ne sont pas non plus épargnées par ces rivalités. Celles qui n'étaient pas enregistrées avant la prise de contrôle du Hamas en Juin 2007 ont maintenant l'obligation de s'inscrire auprès des autorités locales, en fournissant un certain nombre de renseignements sur leurs équipes et bénéficiaires.

La collaboration de la communauté internationale

Autre symbole de cette course au pouvoir, le maintien de Mahmoud Abbas en tant que président, bien que son mandat ait pris fin le 8 janvier 2009, la Loi fondamentale palestinienne prévoyant des élections dans les 60 jours suivant la fin du mandat présidentiel. Le Fatah estime que le président palestinien devrait rester en poste jusqu'aux élections législatives de Janvier 2010. Les partisans du Hamas y voient une violation du droit. Le PCHR, toujours très vigilant sur le respect de la règle de droit, estime que cette controverse constitue « un élément essentiel de la lutte de pouvoir entre le Fatah et le Hamas, qui tous deux violent la Loi fondamentale de diverses façons ». Cette tentative de « verrouillage » de la société palestinienne est commune aux deux parties. Une différence persiste dans le fait que l'Autorité palestinienne est le représentant officiel des Palestiniens, reconnue par la communauté internationale comme son partenaire. Ce partenariat s'exerce notamment dans le domaine policier. Depuis 2006, les Etats-Unis et l'UE, à travers la mission EUPOL COPPS, qui vient d'être prorogée, coopèrent dans la réforme des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne. Depuis la formation du gouvernement de Salam Fayyad en juin 2007, l'administration américaine a dépensé 161 millions de dollars dans le « programme d'assistance des forces de sécurité palestiniennes ». Le général américain Keith Dayton en charge de ce dossier est clair sur les motifs de cette collaboration : « depuis cette date, nous maintenons un cap constant de soutien au gouvernement modéré de Salam Fayyad » et *a contrario* contre ses opposants.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : contact@plateforme-palestine.org – www.plateforme-palestine.org

Directeur de publication : Bernard Ravenel

Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimate, Gref, LDH.

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme œuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères.

MEMBRES : AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CBSP (Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMATE, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Fédération Artisans du Monde, Génération Palestine, FSGT, GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pax Christi, Secours Catholique-Caritas France, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix). **MEMBRES OBSERVATEURS :** ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « Pour Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix – Strasbourg, Coordination Sud, CRID, Francas, GAIC (Groupe d'amitiés islamo-chrétienne), Handicap International, Médecins du Monde, RITIMO, Tiens voilà encore autre chose.